



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/09/2022

### PUBLICATION DES AIDES À LA PRESSE 2020 ET 2021

La presse contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Elle permet une appropriation active de l'information, une mise en perspective des événements, une confrontation des commentaires et des analyses et favorise ainsi la construction d'une conscience culturelle et politique. Sa vitalité et son avenir constituent des objectifs démocratiques majeurs.

C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à soutenir ce secteur, notamment à travers les dispositifs d'aide à la presse.

Dans un objectif de transparence, le ministère de la Culture publie la liste des titres de presse ayant bénéficié d'aides directes et indirectes en 2020 et en 2021 dont une partie a été financée par l'Union européenne dans le cadre du plan de relance sur la période 2021 et 2022.

Les différentes aides présentées dans ces tableaux sont les suivantes :

- Aides directes (aides au pluralisme, comprenant notamment l'aide spécifique accordée aux titres ultramarins créée en 2021, aide au portage, aides à l'investissement) ;
- Aide à la distribution de la presse quotidienne nationale ;
- Aide à la modernisation sociale (bénéficiant à d'anciens salariés des titres concernés) en 2020 ;
- Aides exceptionnelles versées en 2020.

En 2021, 431 titres ont bénéficié de ces différentes aides, 433 en 2020.

Pour mémoire, les aides mentionnées ci-dessus sont attribuées à la société éditrice du titre de presse et sont calculées selon un certain nombre de critères définis dans les décrets institutifs et, notamment, en fonction de la quantité d'exemplaires vendus.

Les tableaux concernés sont diffusés sur les sites [culture.gouv.fr](https://culture.gouv.fr), [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) et [data.culturecommunication.gouv.fr](https://data.culturecommunication.gouv.fr).

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information  
et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](https://www.culture.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Contact presse** **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information  
et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)